



Comptable auto entrepreneur

Par **mezka**, le **01/12/2010** à **21:56**

Bonjour, je souhaite devenir auto entrepreneur. Je veux proposer des travaux de comptabilité générale et de secrétariat pour les entreprises individuelles (pour les artisans en bâtiment). J'ai un D.U.T. en gestion des entreprises et des administrations. Comme expérience : depuis 2004 je m'occupe de la comptabilité de l'entreprise de mon mari (artisan en bâtiment). Avec mon logiciel de compta, je fais tous (devis, facturation, saisies, tenues de compte, déclarations tva, bulletin de paie, déclarations trimestrielles, liasses fiscales.....). En allant sur le net, j'ai appris que je ne peux pas me mettre en AE, que c'est réservé aux experts comptables inscrits à l'ordre des EC. et d'autre part, j'apprend que je peux réaliser mon projet. Pourriez vous m'éclairer? Je vous en remercie

Par **mimi493**, le **02/12/2010** à **16:29**

Vous imaginez ce que va vous demander comme montant, l'assurance professionnelle ? parce que vous devez en avoir une, sinon, si vous faites une erreur, vous devrez payer de votre poche toutes les conséquences financières de votre erreur. C'est un coup à s'endetter à vie. De plus, renseignez vous sur la taxe remplaçant la taxe professionnelle, les auto-entrepreneurs viennent d'avoir la mauvaise surprise de devoir payer une taxe dont le montant est supérieur à leur chiffre d'affaire. Sur l'aspect légal, allez simplement à la CCI, ils devraient pouvoir vous renseigner, mais je pense que vous ne pouvez pas.

Par **fabienne034**, le **02/12/2010** à **18:12**

bonjour, rnrvous agissez dans le cadre d'une profession règlementée d'expert comptablernrnet vous devez avoir l'agrément de l'ordrernrnde plus ce qui est dit plus haut n'est pas faux rnrvpour tout savoir sur le statut d'autoentrepreneur:rnrv<http://www.fbls.net/autoentrepreneur.htm>

Par **Iammaya**, le **03/12/2010 à 08:14**

merci pour vos réponses,rnje mets mon projet à la poubelle!! je n'ai pas envie d'avoir de problème.

Par **LionelLec**, le **03/12/2010 à 14:35**

Bonjour,rnrnJe valide les propos tenu précédemment, vous ne pourrez pas ouvrir une auto entreprise qui facture exclusivement de la prestation comptable, les seules personnes habilité à le faire son les experts-comptables. Ils ont des obligations et des responsabilités propres à leur profession. En cas de problème il dispose d'assurances et d'avocats que vous n'aurez pas.rnrnPetit résumé de ses obligations : http://www.l-expert-comptable.com/comptabilite/le-role-de-l-expert-comptable/expert-comptable-quelles-obligations_353.htmlrnrnDésolé pour votre projet...et bonne continuation !